

Département du MORBIHAN

2024/18/10/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (**arrivé à 21h07**), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (**arrivée à 21h15**), PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine (jusqu'à son arrivée à 21h15), PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 10/10/2024  
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 21  
Procuration (s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le 04/11/2024...

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**6- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la décision modificative n°2, élaborée par la commission des finances, relative au budget du service d'assainissement collectif.

Cette décision fait suite à l'intégration des travaux d'assainissement dans leurs comptes définitifs.

**Département du MORBIHAN**

CHAP/ARTICLE	LIBELLES	MONTANTS
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>50 378,91 €</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	50 378,91 €
		<b>50 378,91 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>-25 791,55 €</b>
777	Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice	-25 791,55 €
		<b>-25 791,55 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>-25 791,55 €</b>
139111	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par l'Agence de l'Eau	372,80 €
13912	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par la région	-216,19 €
13913	Subv.s d'inv. rattachées aux actifs immobilisés perçues par le département	-25 948,16 €
		<b>-25 791,55 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>50 378,91 €</b>
2813	Constructions	37 960,74 €
28156	Matériel spécifique d'exploitation	12 418,17 €
		<b>50 378,91 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

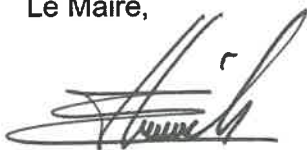
Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée avec 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**ADOpte** la décision modificative N°2 portant sur le budget du service assainissement collectif.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

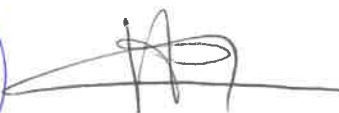
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.